

Caution non paye par mes locataires

Par magoline, le 18/05/2013 à 13:44

bonjour, je loue une maison près de chez moi des locataires je n'ai toujours pas eu ma caution de 650 euros ils sont la depuis le 1.01.2013 je touche APL de 596,73 directement sur mon compte il leur restent a payer 8.09 de charges pour pour ordures ménagères ce qui leur fait 61.96 de leur poche au mis d'avril j'ai deja fais des travaux changer le four il ont moisi les deux chambres a jamais eu de moisissures avant puisque le l'ai déja louer avant j'ai fait confiance ils devaient recuperer la caution de leur ancienne propriétaire et m'ont mentie en disant qu'il etaient en proces quand tout etait faux le les mise dans une agence c'est pire il veulent que je prenne une entreprisee pour des travaux pour l'instant je n'ai pas les moyens financier qu'il me donnent déja la caution merci de me conceiller

Par FRANCK34, le 18/05/2013 à 17:21

Bonjour,

s'il y a de la moisissure sur les murs du fait du caractère indécent de la maison, il est normal que l'agence exige les travaux.

Le dépôt de garantie doit être donné à l'entrée dans les lieux. Que prévoit votre bail ?

Attendre le remboursement d'un précédent dépôt de garantie est inutile puisque la plupart des bailleurs ont bien du mal à rembourser et au final trop ne remboursent pas

pour tout savoir sur le bail